



# TAÏ JITSU **SELF-DÉFENSE**

## MEMO D'INSCRIPTION

*(A lire attentivement avant de remplir votre dossier d'inscription !)*

***Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.***

**Le dossier est composé des pièces suivantes :**

- Fiche d'inscription,
- Fiche de santé jeune (pour les mineurs) ou certificat médical pour les primo adhérents adultes et/ou compétiteurs
- Règlement intérieur (dans ce mémo),
- Attestation sur l'honneur à caractère médical pour les mineurs (ou pour les adultes les 2 années suivant le certificat médical)

### Début de saison

**TAÏ-JITSU groupes Enfants, Adultes :**

**Inscriptions au Dojo (obligatoire): Groupe Enfants & adultes :**

Horaires des cours :

*Groupe Enfants : Mercredi de 17 h 30 à 18 h 30*

*Jeudi de 18 h 00 à 19 h 00*

*Groupe Adultes : lundi de 19 h 30 à 21 h 00*

*Jeudi de 19 h 00 à 20h 30*

**CARDIO TAÏ : Inscriptions et début des cours au gymnase de la "Ferme BAUMET" :**

*Samedi de 09 h 30 à 11 h00*

***Certificat médical obligatoire à partir de la 3<sup>ème</sup> séance***

***Fiche d'inscription et documents divers sont à retourner complets :***

## Le plus tôt possible !

**VOUS NE POURREZ PLUS AVOIR ACCES AUX TATAMIS  
SI VOTRE DOSSIER EST INCOMPLET À LA 3<sup>ème</sup> SÉANCE**

***Rappel de la liste des pièces à retourner (à cocher):***

- Fiche d'inscription*
- Fiche de santé jeune ou certificat médical pour les adultes et/ou compétiteurs*
- Attestation sur l'honneur pour les mineurs et pour les adultes les 2 années suivant le certificat médical initial*
- Passeport sportif (pour ceux qui en ont un)*



# TAI JITSU **SELF-DÉFENSE**

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents en dehors des tatamis et ce, du début des cours à 17h30 le mercredi et 18h00 le jeudi jusqu'à la fin des cours (18h30 le mercredi et 19h00 le jeudi).

## QUELQUES CONSEILS

### FICHE D'INSCRIPTION

**LICENCE** *Remplissez soigneusement cette rubrique.*

Elle nous permet de tenir à jour la liste des adhérents telle que la loi nous en fait obligation.

**RESPONSABLES CIVILS:** *Pour les mineurs, ces renseignements sont obligatoires.*

**EN CAS D'URGENCE** *Remplissez les renseignements dans cette rubrique avec soin.*

**DIVERS** *Cette rubrique est essentielle pour la vie du club, elle nous permet d'obtenir des subventions de la part de l'A.S.C.E.A.- ORANO-CE, et ainsi aider le club à fonctionner.*

*Le cas échéant, n'oubliez donc pas de porter votre lien de parenté avec une personne travaillant sur le site nucléaire (enfants, petits-enfants, tante, oncle, nièce, neveux) et son employeur.*

Complétez la fiche d'inscription par : "Je soussigné(e) » **Nom et Prénom, date et signature** sans oublier les formules manuscrites.



# TAI JITSU **SELF-DÉFENSE**

## REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

*Nous vous demandons de le lire attentivement et bien évidemment de vous y conformer tout au long de l'année sportive. En plus de l'exemplaire que nous vous fournissons ce règlement est affiché en permanence à l'entrée du Dojo.*

- \* Nous vous recommandons d'entrer dans le Dojo **5 minutes avant le cours.**
- \* En dehors des heures de cours, les enfants **sont sous votre entière responsabilité.**
- \* A l'intérieur du dojo, les règles de politesse et de respect entre adhérents et avec les professeurs sont impératives
- \* Une bouteille d'eau est recommandée, toutefois il est interdit de manger dans le dojo.
- \* Le pratiquant ne devra pas marcher pieds nus hors du tatami
- \* Les règles basiques d'hygiène sont obligatoires avant d'entrer sur le tatami .
- \* Les pratiquants aux **cheveux longs**, devront impérativement les nouer.
- \* Les bijoux tels que bracelets, colliers ,boucles d'oreille, montres etc ... devront être déposés avant d'entrer sur le tatami pour éviter tout risque de blessure ou de perte / casse etc... **Le club ne saurait être tenu pour responsable de toute perte , vol ou casse d'objet de valeur .**

## **ASSURANCE**

*Vérifiez que vous (vous-même ou votre enfant) êtes correctement assurés.*

*Avec l'achat de votre licence le club contracte une assurance auprès de la FFKDA.*

*Cette assurance est un complément à votre couverture minimale légale : «Responsabilité civile» et couvre les risques spécifiques inhérents aux sports de combat.*

## **CERTIFICAT MEDICAL** *Postérieur au 1<sup>er</sup> juillet.*

*Nous vous demandons de fournir un certificat médical d'aptitude sportive (voir mention ci-dessous). L'âge **minimum** requis pour pratiquer le Tai-jitsu est de 6 ans révolu ( dans la 7<sup>ème</sup> année) et pour le Cardio-Tai de 16 ans.*

*Un certificat médical par discipline (un pour le TAI-JITSU et un pour le CARDIO-TAI).*

*L'aptitude médicale est obligatoire pour pratiquer un sport de combat et en particulier la compétition.*

*La mention est : **Apte à la pratique du TAI-JITSU et à la compétition.***

## **PASSEPORT SPORTIF**

*Si vous possédez un passeport, faire remplir par votre médecin la partie prévue à cet effet avec la mention ci-après:*

***Apte à la pratique du TAI-JITSU et à la compétition.***

*Le passeport sportif est obligatoire pour participer à toute compétition officielle . Ce livret vous sera fourni contre paiement auprès des professeurs.*



# TAI JITSU **SELF-DÉFENSE**

## NOTA :

La commande du passeport peut se faire dès l'inscription en début d'année.

*Véritable mémoire de votre vie sportive*, il permet entre autres :

- de justifier de votre inscription à un club sportif affilié à la fédération,
- de justifier de votre aptitude physique à pratiquer votre sport,
- de certifier des grades que vous avez atteints,
- de certifier des stages auxquels vous avez participé,

## COTISATIONS

Les tarifs sont dégressifs par ordre décroissant selon les catégories :

- Catégorie Adultes : **190,00€ - 170,00€ - 85,00€**
- Catégorie Enfants : **145,00€ - 130,00€ - 80,00€**
- Catégorie CARDIO-TAÏ : **95,00€**
- Catégorie CARDIO-TAÏ + TAI-JITSU : **210,00€ - 190,00€ - 100,00€**

**Les cotisations devront être réglées en début de saison.**

*L'échelonnement du paiement des cotisations est toujours possible, mais au maximum jusqu'à fin Décembre.*

## TENUES

Pour la pratique du Tai-Jitsu il vous faut acheter un kimono type karatégi et une paire de sandales, zooris etc ...

\*\*\*\*\*

**SI VOUS SOUHAITEZ DES RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES  
N'HESITEZ PAS ! CONTACTEZ NOUS :**

Stéphan BARAKEL	<i>Président du Club - Encadrement</i>	07 86 29 90 99
Anne MAGALON	<i>Vice Présidente</i>	06 71 69 00 67
Jean-Louis CHABANIS	<i>Professeur adultes</i>	06 82 10 37 56
Sophie CHABANIS	<i>Professeur</i>	06 18 81 07 00
Florence DOMERGUE	<i>Trésorière</i>	06 73 59 16 42
Stéphan DOMERGUE	<i>Secrétaire – Encadrement</i>	06 66 89 25 99
Anne Gaëlle KERDU	<i>Vice trésorière</i>	06 71 04 35 37
Romain DAILLY	<i>Professeur enfants</i>	06 88 13 79 16
Patrice LOVICH	<i>Membre du bureau</i>	06 22 91 82 67
Estelle AMAYA Y RIOS	<i>Membre du bureau – Encadrement</i>	06 13 94 41 24